



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Secrétariat de la SADC dément une lettre frauduleuse circulant en son nom

11 juin 2026, Gaborone – Le Secrétariat de la Communauté de développement de l’Afrique australe (SADC) a pris connaissance avec une vive préoccupation de la circulation d’une lettre frauduleuse prétendant avoir été émise en son nom. Ce document contient des informations fausses et trompeuses et ne reflète en aucun cas les communications, politiques ou positions officielles de la SADC.

La lettre en question, intitulée en anglais « **Urgent Communiqué to all Central Banks within the SADC Region** » ou, dans sa version française « **Communiqué urgent à toutes les banques centrales de la région de la SADC** », affirme à tort qu’à la suite d’une prétendue réunion tenue au siège de la SADC, toutes les transactions financières internationales comprises entre 5 millions et 150 millions de rands devraient désormais être soumises à une autorisation de la SADC, selon les catégories de bénéficiaires, à savoir les particuliers d’une part et les entreprises et organisations d’autre part. Elle prétend également que l’ensemble des crédits et décaissements financiers seraient suspendus jusqu’à obtention de ladite autorisation, et que les particuliers, entreprises et organisations seraient tenus de s’acquitter de frais spécifiques au titre de cette procédure.

Le Secrétariat tient à préciser de manière catégorique ce qui suit :

- la lettre en circulation **n’est pas authentique, n’a pas été émise par le Secrétariat de la SADC** et a été produite à partir d’un **en-tête falsifié de la SADC** ;
- son contenu est **mensonger et trompeur** et doit être ignoré dans son intégralité ;
- les communications officielles de la SADC sont diffusées exclusivement par des canaux vérifiés, notamment les points de contact nationaux des États membres, le site officiel www.sadc.int, ainsi que les plateformes officielles de la SADC sur les réseaux sociaux.

Le Secrétariat traite cette affaire avec le plus grand sérieux et a signalé l’incident aux autorités compétentes pour enquête. La SADC réaffirme son engagement indéfectible en faveur de la transparence, de l’intégrité et de la protection de la confiance de ses États membres, partenaires, parties prenantes et citoyens.

Enfin, le Secrétariat appelle le public et l'ensemble des parties prenantes à faire preuve de la plus grande vigilance et à vérifier toute communication prétendument émise par la SADC via son adresse électronique officielle : registry@sadc.int .

Pour toute demande d'information des médias, veuillez contacter :

Mme Barbara Lopi, Cheffe de la Communication et des Relations publiques du Secrétariat de la SADC par courriel blopi@sadc.int, en mettant en copie prinfo@sadc.int .

À propos de la SADC

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est une organisation composée de 16 États membres, à savoir : l'Angola, le Botswana, les Comores, la République Démocratique du Congo, le Royaume d'Eswatini, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, l'Afrique du Sud, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. Créée en 1980, la SADC a pour mission de promouvoir une croissance économique et un développement socio-économique durables et équitables, à travers des systèmes efficaces et productifs, le renforcement de la coopération et de l'intégration, la bonne gouvernance, ainsi que la paix et la sécurité durables. Ce faisant, la région entend s'affirmer comme un acteur compétitif et efficace dans les relations internationales et l'économie mondiale.

Publié par le Secrétariat de la SADCC

Gaborone (Botswana)